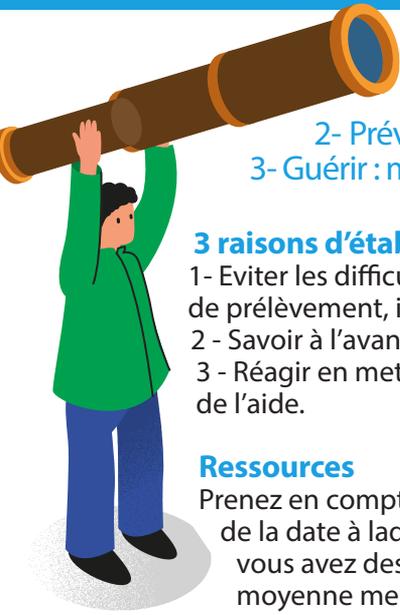


Faire son budget : mode d'emploi



1 - Faire des prévisions



- Trois raisons d'établir un budget en début de mois :
- 1-Anticiper : savoir s'il faut limiter les dépenses.
 - 2- Prévenir : éviter les difficultés de fin de mois et les frais de banque.
 - 3- Guérir : mettre en place des mesures pour équilibrer votre budget

3 raisons d'établir un budget en début de mois :

- 1- Eviter les difficultés de fin de mois et les frais de banque (découvert, agios, frais de rejet de prélèvement, interdit bancaire...).
- 2 - Savoir à l'avance s'il faut éviter de dépenser ou si l'on peut se faire des petits plaisirs.
- 3 - Réagir en mettant en place les mesures pour équilibrer votre budget ou en demandant de l'aide.

Ressources

Prenez en compte uniquement les ressources dont vous êtes sûr(e), puis tenez compte de la date à laquelle elles sont versées. Si vous êtes indépendant, intérimaire, artisan... vous avez des revenus variables. À partir de ce vous gagnez sur un an, établissez une moyenne mensuelle.

Additionnez toutes vos ressources en début de mois. Elles vont déterminer ce que vous pourrez dépenser.

Dépenses fixes

Ce sont tous les frais qui ne changent pas d'un mois à l'autre. Pour retrouver toutes vos dépenses fixes et ne pas en oublier, ressortez vos relevés de compte bancaire des 12 derniers mois.

● Attention aux régularisations de charges en fin d'année

Si vos factures d'électricité ou de gaz sont mensualisées, cela veut dire qu'elles sont calculées sur la base de votre consommation de l'année précédente. Vous recevez donc un échéancier qui vous indique les dates des prélèvements, sur 10 ou 11 mois selon les fournisseurs. Le (ou les) mois pendant

lequel vous ne payez pas, vous recevez une facture réajustée en fonction de votre consommation réelle de l'année : c'est ce qu'on appelle la « régularisation ». Si vous avez consommé plus que l'année d'avant, vous avez donc un « reste à payer ». Si vous avez consommé moins, le fournisseur d'énergie vous rembourse ou déduit le montant dû sur la facture suivante.

Conseil : dans vos comptes, prévoyez vos dépenses d'énergie sur 12 mois au cas où...

Même principe pour les charges locatives (frais d'entretien, nettoyage des parties communes, chauffage, eau chaude...) que vous payez en plus de votre loyer. En général, le paiement des charges se fait par « provision » : c'est l'estimation que le propriétaire fait en attendant de connaître le montant réel des charges à répartir entre les locataires. En fin d'année, il adresse une « régularisation ».

DES TAXES À PRÉVOIR

La taxe d'habitation est supprimée pour 80% des ménages en 2020 et le sera pour tous en 2023.

En faites-vous partie. Vous n'avez donc peut-être plus à l'intégrer à vos dépenses.

Cependant, la contribution à l'audiovisuel public ou « redevance télé » (qui sert à financer les chaînes publiques), qui était liée à la taxe d'habitation, est toujours à payer. Elle sera de 138 € en 2020. Si vous n'avez pas la TV, indiquez-le dans votre déclaration de revenus en cochant la case « ORA ».

Si vous êtes locataire, le propriétaire paie la taxe foncière. En revanche, il vous demandera le remboursement de la taxe d'ordures ménagères (TOM). Demandez-lui quel en sera le montant pour le prévoir en mettant de l'argent de côté.

● Pensez au prélèvement automatique

Pour certaines dépenses, les assurances notam-

ment, vous avez le choix entre le paiement mensuel ou le paiement annuel. Préférez le prélèvement automatique mensuel. Il est plus facile d'étaler le paiement en 12 fois que de mettre de l'argent de côté pour payer en une seule fois. D'autant que vous risquez d'être tenté de piocher dans cette épargne pour d'autres achats.

Malgré tout, si vous préférez payer à l'année, divisez le montant des factures annuelles par 12 et mettez ce montant de côté chaque mois sur un compte à part. Cela sera plus facile à déboursier le jour où vous en aurez besoin.

Reste à vivre

C'est ce qu'il reste pour manger, s'habiller, se soigner, sortir, se faire plaisir et éventuellement faire face aux dépenses occasionnelles ou imprévues une fois que vous avez calculé vos dépenses fixes.

● Si la somme qu'il vous reste pour vivre une fois payées vos charges fixes est juste et que vous risquez d'être à découvert, parlez-en avec votre banquier.

● Si votre budget est en négatif dès le départ, car les dépenses fixes sont trop élevées par rapport aux ressources, il est nécessaire de trouver des solutions.

✓ **Augmenter vos ressources :** vérifiez si vous avez droit à des aides, si vous pouvez trouver des petits jobs, faire des heures supplémentaires, négocier une augmentation de salaire avec votre employeur...

Diminuer vos dépenses fixes : trouver un logement social, changer de logement pour un moins cher dans le privé, réduire les abonnements d'énergie, renégocier ses prêts...

RESSOURCES

(Salaire, Allocations chômage / RSA, aide au logement...)

DÉPENSES FIXES

(Logement, études, transport...)

RESTE À VIVRE

Si nul ou négatif, trouver des solutions de fond



2 - Suivre ses comptes

Des outils permettent de suivre ses comptes facilement chaque mois, voire chaque semaine, et de visualiser si vous avez plus dépensé que prévu ou non. De nombreuses structures peuvent vous aider et vous conseiller.

Des outils pour faciliter les comptes



← Téléchargez notre tableau (en cliquant sur la calculatrice) et remplissez les cases de dépenses et ressources. Le tableau déduit automatiquement les dépenses de vos ressources pour vous indiquer le solde.

Il existe d'autres tableaux tout prêts à compléter (lafinancepourtous.com par exemple) ou des applications (comme PiloteBudget).

Faites-vous aider

Si vous avez des difficultés à gérer votre budget, des structures sont là spécialement pour vous accompagner et vous conseiller :

- **Les Points conseil budget (PCB)** : ouverts à tous, ils proposent des conseils confidentiels, gratuits et personnalisés. [liste des Points conseil budget](#)
- **Les Points d'information médiation multi-services (PIMMS)** sont des lieux d'accueil ouverts à tous, au sein desquels les agents médiateurs facilitent l'accès des personnes aux services nécessaires à la vie quotidienne. Liste des Pimms : <https://www.pimms.org/les-pimms/>
- **Les Maisons de services au public (MSP)** délivrent une offre de proximité à l'attention de tous les publics. Des agents accompagnent les usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne. Liste des MSP : <https://www.maisondeservicesaupublic.fr/carte-msap>
- **L'association Crésus** conseille et accompagne les personnes qui sont en situation de surendettement ou rencontrent des difficultés dans la gestion de leur budget. <https://cresusalsace.org>
- **SOS Famille Emmaüs**. Travaillant en lien étroit avec les services sociaux, les 59 SOS Familles Emmaüs agissent au quotidien pour lutter contre le malendettement des ménages en situation de précarité monétaire. Liste : <https://emmaus-france.org/nos-actions/lutte-contre-le-malendettement/> cliquer sur Coordonnées SOS Familles Emmaüs.

- Si vous êtes client(e) de **La Banque Postale**, un service d'accompagnement l'APPUI peut vous aider sur demande du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 au 09 69 36 39 20.



RESTE À VIVRE

— DÉPENSES VARIABLES —

SOLDE



3 - Ajuster

Suivre ses comptes permet de réajuster ses prévisions en intégrant les éventuelles dépenses non imaginées et de mettre en place des stratégies pour avoir de quoi faire face aux dépenses variables et aux imprévus...



Dépenses variables

Ce sont toutes les dépenses ou frais dont le montant varie en fonction de la consommation mais auxquelles on doit faire face tous les mois. On peut essayer de réduire au maximum certaines dépenses : acheter d'occasion sur le boncoin.fr, faire l'impasse sur certaines dépenses non essentielles, troquer, réparer plutôt que racheter (aller dans les [repairs cafés](#) ou [Envie](#) pour le petit électroménager, les boutiques solidaires d'Emmaüs ou du Secours populaire, les ressourceries... (lien vers nos articles [se meubler bon marché](#) et [bons plans pour s'habiller avec un petit budget](#)). Pour préparer des repas pas chers, rendez-vous dans les épiceries solidaires ou adressez-vous aux assistantes sociales du CCAS (Centre communal d'action sociale) pour obtenir des tickets alimentaires ou avoir accès aux banques alimentaires.

Certaines dépenses sont prévisibles comme les cadeaux à Noël, les anniversaires de vos proches, les vacances d'été et il est recommandé de les anticiper.

D'autres, totalement inattendues (par exemple une chaudière à changer, la TV qui lâche, un problème de santé), risquent de vous mettre en difficulté financière. C'est pourquoi il est recommandé de mettre un peu d'argent de côté tous les mois pour les cas d'urgence.

Solde

C'est l'argent qu'il vous reste à la fin du mois une fois que vous avez fait face à toutes vos dépenses (fixes et variables).

- Il est **positif** ? Vous avez dépensé moins que ce que vous avez gagné. Essayez de mettre cet argent de côté sur un compte à part, à la fin de chaque mois.

UN COMPTE D'ÉPARGNE

Le mieux, pour ne pas risquer de dépenser tout votre argent, est d'ouvrir un compte d'épargne et de mettre en place un virement chaque mois. Ouvrir un Livret A est le plus simple et vous permet d'y puiser quand vous voulez. En revanche, il rapporte peu. Son taux d'intérêt est de 0,50 % depuis le 1er février 2020. Il suffit pour ouvrir un Livret A de placer 10 € (1,50 € pour La Banque Postale). Ensuite, vous l'alimentez quand vous voulez. Vous pouvez y verser jusqu'à 22 950 €. Les intérêts sont calculés par quinzaine et versés une fois par an sur le livret A. Ils sont exonérés d'impôt et de prélèvements sociaux. Ouvrir un Livret d'Épargne Populaire est plus rémunérateur (1 % depuis le 1er février 2020), mais il faut présenter un avis d'imposition prouvant que vos revenus sont inférieurs à certains plafonds.

- Il est **négatif** ? Prévenez tout de suite votre banque pour prévoir une autorisation de découvert. Cela vous coûtera de l'argent (des agios) mais vous éviterez ainsi un rejet de chèque ou de prélèvement qui va alourdir votre découvert. Ne laissez jamais un découvert se creuser car à long terme, vous risquez d'être fiché à la Banque de France. Revoyez les postes de dépenses variables que vous pouvez maîtriser. Et prenez contact avec les différentes antennes qui peuvent vous aider (*page précédente*).

Épargne

Certaines dépenses sont prévisibles comme les cadeaux à Noël, les anniversaires de vos proches, les vacances d'été et il est recommandé de les anticiper. D'autres, totalement inattendues (par exemple une chaudière à changer, la TV qui lâche, un problème de santé), risquent de vous mettre en difficulté financière. C'est pourquoi il est recommandé de mettre un peu d'argent de côté tous les mois pour les cas d'urgence.

L'épargne permet enfin de faire plaisir.

SOLDE NÉGATIF



FAIRE BAISSER DÉPENSES VARIABLES/ CONTACTER SA BANQUE

SOLDE POSITIF



ÉPARGNER/ SE FAIRE PLAISIR

